

APPEL DE PROJETS GLOBAL DE LA MRC D'ABITIBI 407 000 \$ DISPONIBLES POUR DYNAMISER LE TERRITOIRE

Amos, le 3 décembre 2019 —La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi lance son appel de projets global pour 2020 totalisant une somme de 407 000 \$. Regroupant 5 fonds différents soit, Projets structurants pour améliorer la qualité de vie (160 000 \$), Fonds touristique (100 000 \$), Soutien aux agents de développement locaux (80 000 \$), Programme d'achat d'équipements culturels (43 000 \$) et Fonds culturel (24 000 \$). Ces sommes sont issues du Fonds de développement des territoires permettant de soutenir les initiatives en développement local. Par le biais de cet appel de projets, la MRC d'Abitibi souhaite donc soutenir les promoteurs et initiatives qui permettent de dynamiser son territoire.

« Cet appel de projets est d'une grande aide pour les promoteurs, car cela leur permet de structurer et bonifier l'offre de services et d'activités déjà présente dans notre MRC. L'an dernier, nous avons reçu environ 80 demandes pour nos différents fonds, ce qui démontre une réelle volonté du milieu de se développer et dynamiser le territoire », mentionne le préfet de la MRC d'Abitibi, Sébastien D'Astous.

FONDS PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE (160 000 \$)

Ce fonds soutient les projets représentant un potentiel d'impact réel et continu sur le développement du territoire ciblé et qui contribuent significativement à améliorer la qualité de vie des citoyens. L'aide maximale admissible est de 20 000 \$ pour les initiatives locales et 30 000 \$ pour les initiatives territoriales, couvrant jusqu'à 80 % des dépenses admissibles. Les organismes municipaux, coopératives, la Première Nation Abitibiwinini et les OBNL sont admissibles. La date de tombée est le vendredi 24 janvier 2020.

Pour plus de détails : <https://mrcabitibi.qc.ca/fonds/projets-structurants-ameliorer-qualite-vie>

FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI (100 000 \$)

Alors que le dernier appel de projets avait eu lieu en 2016, le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi est de retour pour 2020. Ce fonds vise à renforcer l'industrie touristique et augmenter l'attractivité du territoire en soutenant et stimulant la consolidation, le développement, la diversification et la structuration de l'offre touristique de la MRC d'Abitibi. L'aide maximale pour les entreprises privées et OBL peut atteindre jusqu'à 15 000 \$ et jusqu'à 25 000 \$ pour les OBNL, coopératives, municipalités et Première Nation Abitibiwinini. La date de tombée est le 21 février 2020.

Pour plus de détails : <https://mrcabitibi.qc.ca/fonds/fonds-touristique>

SOUTIEN AUX AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX (80 000 \$)

Ce fonds est destiné uniquement aux municipalités et TNO du territoire de la MRC d'Abitibi qui embauchent un agent de développement local. Par ce fonds, la MRC d'Abitibi désire soutenir les municipalités dans le développement de leur territoire et encourager la concertation et le réseautage entre les agents du territoire. L'aide financière admissible est de 5 000 \$ par municipalité ou jusqu'à 10 000 \$ s'il y a association de deux municipalités et/ou TNO. La date de tombée est le 24 janvier 2020.

Pour plus de détails : <https://mrcabitibi.qc.ca/fonds/projets-structurants-ameliorer-qualite-vie>

PROGRAMME D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS (43 000 \$)

Ce fonds est destiné uniquement aux municipalités et TNO du territoire de la MRC d'Abitibi afin d'améliorer l'accessibilité à la culture dans les milieux et assurer la pérennité des infrastructures culturelles. Il n'y a pas de montant maximal pour les projets, cependant le taux d'aide ne peut excéder 40 % du coût total du projet. La date de tombée est le 20 mars 2020.

Pour plus de détails, contactez Mme Caroline Thivierge, agente de développement territorial à la MRC d'Abitibi.

FONDS CULTUREL DE LA MRC D'ABITIBI (24 000 \$)

Le fonds culturel de la MRC d'Abitibi soutient les projets culturels et patrimoniaux en ruralité et a pour objectif de stimuler la vitalité culturelle du milieu en suscitant des contacts entre les citoyens et la culture. L'aide maximale pour les projets est de 2 500 \$ couvrant jusqu'à 85 % des dépenses admissibles. Les promoteurs admissibles sont les municipalités, les coopératives, les OBNL, la Première Nation Abitibiwinni et les entreprises privées ou d'économie sociale, à l'exception du secteur financier. La date de tombée est le 20 mars 2020.

Pour plus de détails : <https://mrcabitibi.qc.ca/fonds/fonds-culturel>

— 30 —

Source : Caroline Thivierge
Agente de communications MRC d'Abitibi
819 732-5356, poste 211
caroline.thivierge@mrcabitibi.qc.ca